



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

16 MARS 2026

Déclaration liminaire

Comité social d'administration de la

Cour d'Appel de VERSAILLES

16 MARS 2026

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général

La **CFDT** souhaite ouvrir ce Comité social d'administration en réaffirmant l'esprit qui guide ses actions : un dialogue exigeant, constructif et lucide.

Le dialogue est une nécessité absolue dans le cadre des interventions syndicales, **la CFDT n'a pas recours et ne saurait cautionner les attaques individuelles contre les uns et les autres.**

Nous sommes **les représentants de tous les personnels, quel que soit leur corps ou leur affectation.** C'est dans cet esprit que nous intervenons, en écoutant systématiquement tous ceux qui sont concernés par la situation qui nous est soumise afin de trouver la bonne voie pour pouvoir travailler tous ensemble en ayant entendu les contraintes de chacun.

Cette méthode de travail est celle des représentants **CFDT** et **elle est incontournable à l'heure où il faut discuter du « qui fait quoi » dans les juridictions.** Ce sujet d'organisation des juridictions est porté par nos représentants nationaux et c'est donc dans cet esprit que les représentants **CFDT** du ressort de la Cour d'appel de Versailles travaillent.

Dans le cadre des instances, les représentants **CFDT** savent reconnaître les efforts qui sont engagés et les avancées qui peuvent être constatées.

Au travers des échanges que nous avons dans ces instances nous pouvons ainsi débattre des projets portés par l'administration et constater certaines améliorations concrètes liées à ces projets. La **CFDT** y est attentive et entend continuer à s'inscrire dans une démarche de dialogue social utile.

Cependant, nous devons aussi relayer ce qui remonte du terrain : malgré ces efforts, les moyens restent souvent en décalage avec les missions et les attentes qui pèsent sur les services.

Les différents points à *l'ordre du jour* — qu'il s'agisse de l'exécution budgétaire, de l'immobilier, des effectifs ou encore de la formation — renvoient finalement à une même question : celle des **moyens.**

L'état immobilier du ressort est une grande inquiétude pour nous.

Il est aujourd'hui plus facile de citer les sites où l'immobilier va bien (s'il y en a vraiment ...) que ceux où nos collègues subissent **des dizaines d'années d'absence d'entretien immobilier** qui impacte directement leurs conditions de travail.

Par exemple, est-il normal que faute d'accessibilité, les agents de certains Tprox doivent prendre des auditions tutelles dans la rue pour les justiciables en situation de handicap ? Est-il normal de se demander combien de temps de toit de sa juridiction tiendra ?

Quel plan de travail immobilier clair et réaliste pour les années à venir ? Il faut avancer avec des **projets concrets** et non plus faire miroiter des projets impossibles à financer.

La **CFDT** relève une volonté d'amélioration mais pour cela il faut des moyens concrets, ainsi, au-delà des moyens budgétaires, **CFDT** porte la nécessité que le SAR se dote de **techniciens immobiliers** en nombre suffisant pour faire face aux défis de notre ressort.

La cour d'appel de Versailles doit en effet renforcer ces moyens face à ces constats, la création de la **filière technique ministérielle** est une opportunité. Comment la Cour d'appel va-t-elle s'en saisir ? Quelle cartographie des emplois techniques a été adressée à la DSJ et au Secrétariat général ?

Concernant les effectifs, la **CFDT** est particulièrement inquiète **du nombre de poste vacant de catégorie C**. Comment faire fonctionner nos juridictions sans adjoints administratifs et techniques ? A l'heure où les crédits vacataires disparaissent, quelles solutions vont être mises en place sur notre ressort ?

Le début d'année a d'ailleurs été particulièrement compliqué. L'absence de loi de finances a créé des incertitudes et des contraintes qui ont pesé sur le fonctionnement des services et sur la visibilité nécessaire pour piloter les politiques publiques. Les agents ont, une fois encore, fait preuve d'adaptabilité pour assurer la continuité du service.

Les agents restent fortement mobilisés et attachés à leurs missions, mais leur engagement ne peut pas durablement compenser des moyens contraints engendrant des tensions au sein des équipes.

La **CFDT** continuera donc à porter une ligne claire : reconnaître les avancées lorsqu'elles existent, soutenir les démarches utiles, mais aussi rappeler avec exigence la nécessité de donner aux services et aux agents les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Vos représentants CFDT :

Sébastien PICQUOT

Emmanuelle RIGOT